

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 08 novembre 2016

L'an deux mille seize, le 08 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.

Présents :: BAEZA Richard, LUNEL Gérard, MANIER Karine, BEGOUIN Yolande, MONTELMARD Chrystelle, , VIALLE Viviane ;; JUSSA Agnès ; QUERCIA José ; MICHEL Jean ; Cécile CARAT ; Claude REYNAUD ; ROLLET Brigitte ; BURAI Eric ;MONTAGNE Sonia

Pouvoirs : REY Kevin à Jean MICHEL
CARBONNEL Théo à MANIER Karine
RODILLON Bernard à BAEZA Richard
MARCHETTO Yves à LUNEL Gérard

Absences : ROUX Isabelle

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de pouvoirs : 4
Quorum : 10
Secrétaire de séance : ROLLET Brigitte
Date de convocation : 02/11/2016

Le compte-rendu de la séance du 25/10/2016 est approuvé à l'unanimité.

1- Notification marché de travaux en procédure adaptée : réhabilitation du château d'eau

Considérant l'Avis d'Appel Public à Concurrence publié le 11 et 18 août 2016 sur le journal d'annonce légal de l'impartial;

Considérant le rapport d'analyse des offres suite à l'étude des candidatures en date du 12 septembre 2016 et de l'ouverture des offres des candidatures retenues au nombre de 4 en date du 19 octobre 2016;

Monsieur le Maire présente les résultats de l'analyse des offres pour la consultation sur la réhabilitation du château d'eau de la commune de Saint Paul Lès Romans ;

Selon le règlement de consultation, Le classement est effectué sur la base des critères pondérés ci-dessous:

Aux vues de ces résultats, le Pouvoir Adjudicateur propose d'attribuer le marché au Groupement d'Entreprises Michel SAVEL (Mandataire) – POMPAGE RHONE-ALPES – RAMPA Energie – FREYSSINET – FARETTI – GRENOT solution Variante (Remplacement du revêtement d'étanchéité des cuves semi-indépendant par un revêtement adhérent) qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir :
384 468,75 euros HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la notification et à l'exécution du marché avec le Groupement d'Entreprises Michel SAVEL (Mandataire) – POMPAGE RHONE-ALPES – RAMPA Energie – FREYSSINET – FARETTI – GRENOT solution Variante pour un montant de 384 468, 75 euros HT

2- rapport d'activité 2015 Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes

Vu le rapport d'activité 2015 de l'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes ;

Considérant que chaque année, la commune doit prendre connaissance du rapport d'activités de la Communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Après lecture du rapport d'activité, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2016 de l'agglomération.

Cependant à noter la réserve du conseil : le rapport n'est pas approuvé au vu du résultat du vote : deux voix CONTRE et 16 abstentions.

3- autorisation d'occupation du domaine public : place des anciens combattants pour l'année 2017.

Mr et Mme Fargier sollicitent le conseil municipal pour un renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public pour un emplacement place de des anciens combattants pour un commerce ambulancier de pizza tous les jeudis et samedis soirs de 16h30 à 22h30 pour l'année 2017.

Les propriétaires du commerce sont toujours titulaires d'une carte grise VASP et des autorisations de la DREAL pour exercer leur activité.

Pour rappel les tarifs en vigueur s'élèvent à 10 euros pour le droit de stationnement plus 10 euros de frais d'électricité, soit 20 euros par mois pour un stationnement hebdomadaire.

En cas de souhait d'arrêter l'activité en cours d'année, il est tenu de respecter un préavis de deux mois pour en informer la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mr et Mme Fargier demeurant 125 chemin des Bruyères 26600 BEAUMONT MONTEUX à exercer leur activité place des anciens combattants tous les jeudis et samedis soirs de 17h00 à 22h00 pour l'année 2017.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de l'arrêté d'autorisation correspondant

4- Dm n°2 M49 eau

Il est demandé au conseil de procéder à une décision modificative afin de faire face à des dépenses non prévisibles. Monsieur Reynaud, adjoint aux finances, précise que qu'en vue du transfert de l'actif du budget eau au syndicat de l'herbasse, il est nécessaire de régulariser les amortissements des subventions versées par le département.

Investissement M49

DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
CHAPITRE 20 2031: - 10 euros	Chapitre040 (13913) : + 10 euros

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la proposition de DM n°2 pour le budget eau M49 2016.

5- Avenant n°1 lot 3 marché de travaux sinistre mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un marché de travaux suite au sinistre survenu en mairie. Il a été notifié par délibération le 14 juin 2016.

Suite à l'évolution des travaux de rénovation, des modifications imposent au maître d'ouvrage d'ajouter une option de plus-values pour le lot :

- Lot 3 menuiseries : marché initial: 4590 HT
Avec avenant: 5002.50 euros HT **plus-value de 8.99%**

Il donne lecture du projet d'avenant pour les lots concernés qui a été préparé à cet effet, et il invite le Conseil Municipal à l'approuver s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal,

Après exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE le texte, dont il vient d'être donné lecture, du lot 3 exposé ci-dessus ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents

6- Questions diverses

Prochaine réunion du conseil municipal le 13 décembre 2016 à 20h00.